



SP SARCELLES

03 10 17

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-81

ASSAINISSEMENT

9 - Demande d'obtention de l'autorisation environnementale pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et pour la création de la canalisation de rejet des eaux usées traitées de la station de dépollution (Opération n° 500 et n° 500 A)

Date de la convocation : le 14 septembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Richard ZADROS – Délégué Titulaire de la commune de SAINT-WITZ

Présents : 46

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Jean-Michel DUBOIS (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoult), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Christian ISARD
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency)
Chantal TESSON (Commune de le Thillay), à Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland)

Présents sans droit de vote : 5

Claude BOUYSSOU (Commune de Baillet-en-France)
Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Gérald VERGET (Commune de Louvres)
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France)
Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel)

9 - Demande d'obtention de l'autorisation environnementale pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et pour la création de la canalisation de rejet des eaux usées traitées de la station de dépollution (Opération n° 500 et n° 500 A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La réalisation des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, l'exploitation qui en sera faite ainsi que la création de la canalisation permettant le rejet des eaux traitées dans le Garges-Epinay, sont soumises au Code de l'Environnement et plus particulièrement à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA).

Depuis le 1^{er} mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

Afin de pouvoir démarrer les travaux cités ci-dessus et exploiter la future station de dépollution, le SIAH doit adresser à l'autorité administrative compétente, à savoir la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) de l'Ile-de-France, un dossier permettant l'instruction du projet en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le projet d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, y compris la création d'une canalisation permettant le rejet des eaux traitées dans la Seine via le collecteur dit « Garges-Epinay »,

Considérant l'obligation pour le SIAH d'obtenir une autorisation environnementale pour pouvoir démarrer les travaux,



9 - Demande d'obtention de l'autorisation environnementale pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et pour la création de la canalisation de rejet des eaux usées traitées de la station de dépollution (Opération n° 500 et n° 500 A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le Président à déposer le dossier de demande d'obtention pour l'autorisation environnementale à l'autorité administrative compétente,

2- Et autorise le Président à demander à l'autorité administrative le lancement de l'enquête publique préalable à l'obtention de l'autorisation environnementale!

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 20 septembre 2017

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.